

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015- 445 DU 24 AOUT 2015

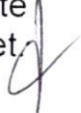
portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2014-25 du 23 décembre 2014 portant loi de finances gestion 2015 ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n°2012-224 du 13 août 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu** le compte rendu du Conseil de Régulation de l'ARMP en sa session des 30 septembre et 3 octobre 2014 ;
- Sur** rapport du Président de la République ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 21 et 22 juillet 2015,

D E C R E T E :

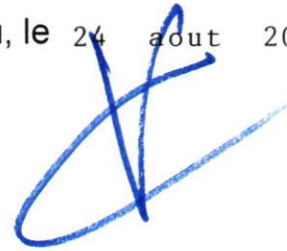
Article 1^{er}: Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) tel qu'il est annexé au présent décret.



Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

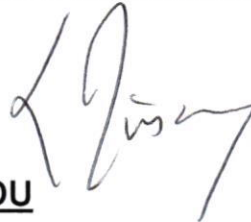
Fait à Cotonou, le 24 août 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation
des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



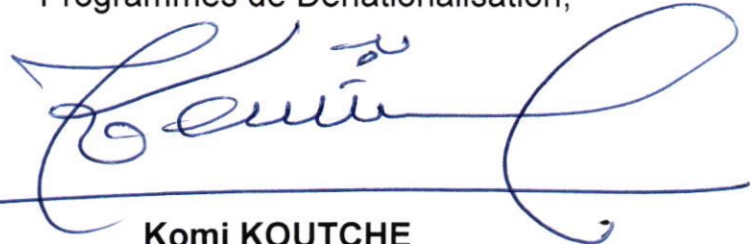
Lionel ZINSOU

Le Vice-Premier Ministre Chargé de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique,

Le Ministre d'Etat Chargé de
l'Economie, des Finances et des
Programmes de Dénationalisation,



François Adebayo ABIOLA



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, CES 2, HAAC 2, PM/DEEPPPB 2, VPM/ESRS 2 MEEFPD 2, AUTRES MINISTERES 25, SGG 4, DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, GCOMB-DGCST-INSAE 3, BCP-CSM-IGAA 3, UAC-ENAM-FADESP 3, UNIPAR-FDSP 2, BAG 2, JORB 1.

